



LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf septembre, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 12/09/2023
Liste des délibérations affichée le 20/09/23

Président : Monsieur Jérôme MOROGE
Secrétaire élu: Monsieur Levana MBOUNI

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Maryse DOMINGUEZ ; Sandrine COMTE ; Marine BOISSIER ; Thierry DUCHAMP ; Ahlame TABBOUBI ; Maryse MICHAUD ; Jacques ROS ; Marcel GOLBERY ; Jean-Luc PAYS ; Anne DEMOND ; Dominique LARGE ; Sandrine BELMONT ; Marjorie MERCIER ; Oihiba DRIDI ; Levana MBOUNI ; Claude MOUCHIKHINE ; Michèle CALVANO ; Josiane MARTIN

ABSENT EXCUSÉ AVEC PROCURATION

Wilfrid COUPE a donné procuration à Ahlame TABBOUBI
Patrice LANGIN a donné procuration à Thierry DUCHAMP
Eliane CHAPON a donné procuration à Levana MBOUNI
Alain DONJON a donné procuration à Maryse DOMINGUEZ
Yann-Yves DU REPAIRE a donné procuration à Marjorie MERCIER
Max SEBASTIEN a donné procuration à Sandrine COMTE
Nora BELATTAR a donné procuration à Marlène BONTEMPS
Marion LECLERE a donné procuration à Marine BOISSIER
Alexis MONTOLIU a donné procuration à Dominique LARGE

ABSENTS

Bernard JAVAZZO ; Maud MILLIER DUMOULIN ; Pierre-Marie MAUXION ;
Anissa HIDRI

ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

1 - Compte-rendu au conseil municipal des actes de gestion accomplis par le Maire en vertu de la délibération du 9 juin 2020

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 0 voix POUR, 29 sans participation,

PREND ACTE des actes de gestion.

2 - Avis sur le dossier de demande de déclaration d'utilité publique du projet de la ZAC « La Saulaie » à Oullins et La Mulatière

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 28 voix POUR, 1 contre,

EMET un avis favorable sur le dossier de demande de déclaration d'utilité publique du projet de la ZAC « La Saulaie » à Oullins et La Mulatière.

3 - Avis relatif au projet ajusté d'amplification de la Zone à Faibles Emissions (Z.F.E) du Grand Lyon

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 28 voix POUR, 1 abstention ,

EMET un avis défavorable au projet ajusté d'amplification de la ZFE.

4 - Décisions modificatives n°1 pour le budget principal de la ville de Pierre Bénite et le budget annexe culture de la ville de Pierre Bénite.

Rapporteur: Madame BONTEMPS

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 28 voix POUR, 1 abstention ,

APPROUVE les mouvements constituant les décisions modificatives n° 1 au budget principal comme au budget annexe, de l'exercice 2023, s'équilibrant en dépenses et en recettes pour chacune des sections, tel qu'il est détaillé ci-dessus.

5 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association de gestion du Centre de santé Benoît Frachon

Rapporteur: Madame MERCIER

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 26 voix POUR, 3 sans participation,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 000 € à l'Association de gestion du Centre de Santé Benoît Frachon.

DIT que la dépense est inscrite au budget de la collectivité.

6 - Garantie d'emprunt - Alliade Habitat - 21 Avenue de Haute-Roche

Rapporteur: Madame TABBOUBI

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 29 voix POUR, **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 15% pour le remboursement du prêt d'un montant maximum de 1 018 866 euros souscrit par l'Emprunteur (Alliade Habitat) auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 150520 constitué de 2 lignes :

- PLS PLSDD 2023 : 463 121 EUR
- PLS Foncier plsdd 2023: 555 745 EUR

Ledit contrat est joint en annexe de la présente délibération dont il fait partie intégrante.

Les montants ainsi garantis s'élèvent à :

- PLS PLSDD 2023 : 69 468,15 EUR
- PLS Foncier plsdd 2023: 83 361,75 EUR

ACCORDE la garantie pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, garantie portant sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

DECLARE que la garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à intervenir au contrat de Prêt signé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur.

7 - Construction EAJE PRE EN BULLE - Protocole accord menuiseries extérieures

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 28 voix POUR, 1 abstention ,

APPROUVE le protocole d'accord entre 2 : AM Architecture et la ville concernant le règlement financier des points énumérés ci-dessus et sa signature par Monsieur le Maire ou son représentant.

DIT que les crédits sont prévus au budget de la collectivité.

POLE CULTURE

8 - Charte documentaire de la médiathèque Elsa Triolet

Rapporteur: Madame DOMINGUEZ

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 29 voix POUR, **APPROUVE** la charte documentaire de la médiathèque Elsa Triolet.

9 - Désherbage de collections de la médiathèque. Autorisation à validité permanente.

Rapporteur: Madame DOMINGUEZ

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 29 voix POUR, **AUTORISE de façon permanente le déclassement des documents suivants provenant de la médiathèque Elsa Triolet :**

- Documents en mauvais état,
- Documents au contenu obsolète,
- Documents ne correspondant plus à la demande des usagers de la bibliothèque,
- Documents en exemplaires multiples.

AUTORISE les bibliothécaires à détruire les documents jugés en mauvais état. Les documents seront détruits de manière à ne plus être utilisés, ou pilonnés.

AUTORISE la médiathèque à organiser une vente des livres dés herbés par l'intermédiaire d'associations lors de manifestations locales ou d'évènements particuliers.

AUTORISE la médiathèque à vendre les documents entre 0.50 € et 5 € selon la nature de l'ouvrage. Les sommes seront reversées aux associations qui auront effectué la vente.

AUTORISE le Maire ou son représentant à faire don des documents invendus provenant de la médiathèque à des établissements de la municipalité (écoles, centre de loisirs ...) et des associations à vocation culturelle, éducative, humanitaire, sociale ou de santé, et à signer tous les actes administratifs afférents.

Les documents restants seront si possible valorisés comme papier à recycler.

ADMINISTRATION GENERALE

10 - Participation de la ville au financement d'une partie des licences sportives au profit des enfants et des jeunes inscrits dans une association sportive pierre-bénitaine.

Rapporteur: Monsieur DUCHAMP

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 29 voix POUR,

DECIDE de participer, à hauteur de **50 euros**, au coût de la licence sportive de tout enfant et/ou jeune habitant Pierre-Bénite, scolarisé, de la naissance jusqu'au collège inclus;

DIT que cette participation vient en déduction du prix total de la licence sportive, et sera remboursée en fin d'année 2023 aux différents clubs sportifs pour la saison 2023/2024 ;

DIT que les crédits sont prévus au budget.

POLE FAMILLES & EDUCATION

11 - Utilisation de l'API Impôt Particulier

Rapporteur: Madame BOISSIER

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 29 voix POUR, **AUTORISE** la ville à utiliser l'application API pour la récupération des données auprès de la DGFIP.

12 - Convention pour l'organisation d'une formation BAFA

Rapporteur: Monsieur PAYS

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 29 voix POUR, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Commune de Pierre-Bénite et l'association CEMEA Rhône-Alpes, 3 cours Saint André à Pont de Claix (38800) représentée par Monsieur Rudolph PUYGRENIER, Directeur Régional, et tous les documents s'y rapportant.

DIT que les crédits sont prévus au budget primitif de la collectivité.

13 - Modalités pour l'octroi d'une aide à la formation BAFA 2023

Rapporteur: Monsieur PAYS

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 29 voix POUR, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à valider lesdites modalités de fonctionnement pour l'octroi d'une aide pour la formation générale du BAFA, pour la formation d'approfondissement et tous les documents s'y rapportant.

DIT que les crédits sont prévus au budget primitif de la collectivité.

ADMINISTRATION GENERALE

14 - Voeu relatif au soutien au Centre de Santé Benoît Frachon

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 29 voix POUR, **ADOpte** le vœu relatif au soutien à apporter au Centre de Santé Benoît Frachon

-----oooOooo-----

FIN DE SEANCE A 19:50